

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un immeuble en copropriété dénommé « RESIDENCE LE PLEIN SOLEIL » sis Avenue Albert Roux à LA LONDE LES MAURES (Var) cadastré Section BN N° 1 BN N° 2 et Section BN N° 3 les lots de copropriété :

N° 123 soit **UN APPARTEMENT** de Type T4, d'une Superficie de 74,40 m² sis au troisième étage du bâtiment C côté gauche, comprenant : hall, cuisine, salle de séjour, trois chambres, salle de bains, WC, séchoir et loggia,

N° 24 soit **UNE CAVE** sise au rez-de-chaussée du bâtiment C d'une superficie approximative de 3,53 m².

MISE A PRIX

SOIXANTE QUATORZE MILLE EUROS.....74 000,00 Euros

Visite assurée sur place par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE - Huissiers de Justice Associés à TOULON – le LUNDI 1^{er} OCTOBRE 2018 de 11 Heures à 12 Heures

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI ONZE OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT à QUINZE HEURES**, à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

CREANCIER POURSUIVANT

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € dont le siège social est sis 19, rue des Capucines 75001 – PARIS et le dont le numéro d'identification est le 542 029 848 RCS PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant et domiciliés de droit audit siège.

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON – Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON – Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier

MODE D'OCCUPATION

Le bien est inoccupé.

CHARGES ET TAXES

- La Taxe d'habitation déclarée est de 700 € par mois
- La Taxe Foncière déclarée est de 995 €
- Les charges de copropriété déclarées sont de 425 € par trimestre incluant le chauffage et l'eau chaude.

SYNDIC DE L'IMMEUBLE

Le syndic de l'immeuble est le Cabinet : FONCIA ILES D'OR, La Baie des Isles, 83250 LA LONDE LES MAURES Tel : 04.94.05.22.01

CONDITIONS POUR ENCHERIR

En cas de 1^{ère} adjudication, tout enchérisseur devra remettre préalablement à son avocat inscrit au Barreau de TOULON un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 €.

ENCHERES & MISE A PRIX

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI 11 OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de **SOIXANTE QUATORZE MILLE EUROS**

Ci74 000,00 €

Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Frédéric PEYSSON - Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON où il a été déposé le 12 Octobre 2017 et a été enregistré sous le n° 17/00135 (*Greffe ouvert de 9 H à 11 H*).

A TOULON, le 24 Août 2018

Signé : Maître Frédéric PEYSSON, Avocat.